

**ANNEXE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN**

**RAPPEL - PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2023 :**

| n°   | Thématique     | Maitre d'ouvrage          | Intitulé de l'opération                                    | Montant de l'opération | Subvention départementale |                   |        |
|--|----------------|---------------------------|--|------------------------|---------------------------|-------------------|--------|
|  |                |                           |  |                        | Montant                   | dont bonification | Taux   |
| <b>Enjeu 1 : Accompagner le parcours de chacun en favorisant sa qualité de vie et sa capacité d'agir :</b> |                |                           |  |                        |                           |                   |        |
| 01   | PETITE ENFANCE | LA CHAPELLE DU LOU DU LAC | Création d'une maison des assistants maternels             | 170 000€               | Projet déprogrammé        |                   |        |
| 02   | SANTE          | ST MEEN LE GRAND          | Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire      | 4 416 685.38€          | 275 000€                  | 25 000€           | 6.23%  |
| 03   | SANTE          | IRODOUER                  | Maison de santé Irodouer                                   | 1 872 137.08€          | 200 000€                  | Non               | 10.68% |
| 04   | CULTURE        | BOISGERVILLY              | Projet culturel sportif intergénérationnel plein air       | 279 016.98€            | 69 754.25€                | Non               | 25%    |
| 05   | CULTURE        | CCSMM                     | Mise en réseau des médiathèques                            | 140 000€               | 35 000€                   |                   | 25%    |
| <b>Enjeu 2 : Accueillir dans le cadre de vie préservé et qui s'adapte aux nouveaux modes de vie :</b>      |                |                           |  |                        |                           |                   |        |
| 01   | HABITAT        | MEDREAC                   | Rénovation de logements en centre bourg 21-23 rue centrale | 465 000€               | 93 000€                   |                   | 20%    |
| <b>TOTAL</b>   |                |                           |  |                        | <b>672 754.25€</b>        |                   |        |

## **PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2024 :**

Le tableau ci-dessous présente les actions individualisées par thématique et identifiées par le comité de pilotage territorial pour l'année 2024

| n°   | Thématique     | Maitre d'ouvrage  | Intitulé de l'opération | Montant de l'opération | Subvention départementale |                   |      |
|--|----------------|---|-------------------------|------------------------|---------------------------|-------------------|------|
|  |                |   |                         |                        | Montant                   | Dont bonification | Taux |
| <b>Enjeu 1 : Accompagner le parcours de chacun en favorisant sa qualité de vie et sa capacité d'agir :</b> |                |   |                         |                        |                           |                   |      |
| 01   | PETITE ENFANCE | Création d'une maison d'assistants maternels (Rénovation bâti communal) | ST MEEN LE GRAND        | 162 000€               | 40 500€                   | X                 | 25%  |
| <b>Enjeu 2 : Accueillir dans le cadre de vie préservé et qui s'adapte aux nouveaux modes de vie :</b>      |                |   |                         |                        |                           |                   |      |
| 01   | HABITAT        | Rénovation logements 19 rue de la libération                            | GAEL                    | 150 000€               | 30 000€                   |                   | 20%  |
| 02   |                | Rénovation bâtiment communal 28 rue Théodore Botherel (2 logements)     | BOISGERVILLY            | 122 900.95€            | 24 580.19€                |                   | 20%  |
| 03   |                | Réhabilitation thermique logement social communal 10 rue Pierre Legault | BOISGERVILLY            | 48 849.90€             | 9 769.98€                 |                   | 20%  |
| <b>TOTAL</b>   |                |   |                         |                        | <b>104 850.17€</b>        |                   |      |

| Synthèse   | Total         | dont bonification |
|--|---------------|-------------------|
| Montant de l'enveloppe 2023-2028                           | 2 339 244€    | 233 924€          |
| Montant actualisé de la programmation 2023                 | 672 754.25€   | 25 000€           |
| Montant de la programmation 2024                           | 104 850,17€   |                   |
| Montant disponible prévisionnel pour la programmation 2025 | 1 561 639,58€ | 208 924€          |

**LISTE INDICATIVE DES PROJETS INSCRITS EN PRE-PROGRAMMATION :**

| Thématique de l'action  | Intitulé de l'action                               | Nom du maître d'ouvrage | Montant de l'opération | Année d'engagement prévisionnelle | Sollicitation bonification |
|---|--|-------------------------|------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| <b>Enjeu 1 : Accompagner le parcours de chacun en favorisant sa qualité de vie et sa capacité d'agir :</b>              |  |                         |                        |                                   |                            |
| SANTE   | Achat de 2 cellules dans la maison de santé        | MONTAUBAN               | 174 330€               | 2025                              |                            |
| <b>Enjeu 2 : Accueillir dans le cadre de vie préservé et qui s'adapte aux nouveaux modes de vie :</b>                   |  |                         |                        |                                   |                            |
| HABITAT   | Rénovation 10 rue de la libération                 | GAEL                    | 1 000 000€             | 2025                              |                            |
|   | Rénovation de logement 11 rue de rennes            | QUEDILLAC               | 200 000€               | 2025                              |                            |
|   | Rénovation d'un logement (à l'étage du restaurant) | ST MALON SUR MEL        | 740 000€               | 2025                              |                            |
| <b>Enjeu 3 : Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine naturel en gérant durablement nos ressources :</b> |  |                         |                        |                                   |                            |
| <b>(Enveloppe réservée projets mobilité active structurants : 300 000€)</b>   |  |                         |                        |                                   |                            |
| MOBILITE  | Chemins piétons hameaux vers bourg                 | QUEDILLAC               | 100 000€               | 2025                              |                            |
|   | Vers gare  | QUEDILLAC               | 300 000€               | 2025                              |                            |
|   | Rue de montauban                                   | LANDUJAN                |                        | 2025                              |                            |
|   | Allée saint Tudin                                  | LANDUJAN                |                        | 2025                              |                            |
|   | Rue Louison Bobet intra communal                   | ST MEEN LE GRAND        | 150 000€               | 2025                              |                            |

**Enjeu 2** – Accueillir dans un cadre de vie préservé et qui s'adapte aux nouveaux modes de vie

**INTITULE DE L'ACTION : Rénovation d'un bâtiment communal en deux logements – 28 rue Théodore Botrel à Boisgervilly**

**Porteur de projet (commune, EPCI, autres) :**

Nom du porteur de projet : Commune de Boisgervilly, représentée par M. PIEDVACHE Bernard, Maire

Contact (réfèrent du dossier) : Mme MASSARD Mélanie, Secrétaire de Mairie

Téléphone : 02.99.06.42.05

mail : [mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr](mailto:mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr)

**Présentation générale :**

Localisation - adresse du projet et numéro de la parcelle :

Boisgervilly – 28 rue Théodore Botrel – parcelle C 359

Descriptif du projet :

Le bâtiment en pierre situé au 28 rue Théodore Botrel est à l'origine le logement de fonction de l'instituteur (l'école se situait juste à côté). Depuis 2012, cette école a été réhabilitée en bibliothèque-médiathèque.

Ce bâtiment ancien constitué d'un seul logement de 4 chambres, un séjour-cuisine, un salon, deux salles de bains et deux toilettes, est très consommateur d'énergie. Son absence d'isolation et ses hauts plafonds conduisent à une très forte consommation en période froide. Les derniers locataires ayant d'ailleurs quitté le logement en novembre 2022. Depuis, il n'a pas été reloué. La commune a ainsi initialisé un projet de rénovation totale du bâtiment.

Le projet consiste à rénover l'intégralité du bâtiment pour y créer deux logements, un au rez-de-chaussée composé d'un espace de vie avec cuisine, d'une chambre et d'une salle de bains avec toilette, l'autre à l'étage composé d'un séjour-cuisine, de deux chambres, d'une salle de bains et d'une toilette. L'ancien salon deviendra une extension de la bibliothèque. Cet objectif passe par d'importants travaux comme la mise en place d'une isolation intérieure des murs, l'abaissement des plafonds, le changement des ouvrants portes et fenêtres, la mise en place d'une ventilation efficace, le changement partiel du mode de chauffage, la réhabilitation de l'électricité. Une rénovation énergétique qui, dans le même temps, permet de sauvegarder et valoriser le patrimoine communal.

Intérêt/opportunité du projet (en quoi le projet répond aux objectifs de l'axe ciblé ? Quel est son point fort pour le territoire ?) :

Accélérer les transitions :

La loi de transition énergétique fixe une obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics des collectivités. Ainsi, impulser des actions de rénovation énergétique sur son patrimoine, c'est réduire son empreinte environnementale, répondre aux aspirations citoyennes et s'engager dans une démarche exemplaire. Se lancer dans la rénovation énergétique des bâtiments, c'est améliorer leur confort et mieux protéger le public face aux conséquences à venir du changement climatique. Face à ce changement, il s'agit de rénover et adapter les bâtiments pour assurer une meilleure qualité de vie et préserver la santé des habitants, tant en termes de température que de qualité de l'air. Ce logement est actuellement classé F (353 kWh/m<sup>2</sup>/an). Les travaux d'isolation complète (combles, plancher, murs) et le remplacement des ouvertures vont permettre d'atteindre au minimum la classe D voire C (155 kWh/m<sup>2</sup>/an) soit un gain énergétique estimé d'environ 44%.

Adapter l'offre de logements :

Le choix de la commune de proposer par la suite deux logements à la location au lieu d'un seul montre la volonté de s'adapter à la demande. Nous avons de plus en plus de personnes seules, de familles monoparentales, de jeunes en recherche de logements pour lesquelles l'offre actuelle n'est plus adaptée. Il s'agit ainsi de permettre à un jeune ménage, un parent isolé avec enfant, un jeune travailleur ou étudiant en alternance de se loger à un loyer modéré et avec une consommation d'énergie maîtrisée.

Projet à rayonnement culturel :

L'agrandissement de la bibliothèque- médiathèque permettra l'accès à une plus grande salle d'exposition, d'animations (bébés lecteurs, heure du conte, activités manuelles...) et également permettra d'accueillir les neuf classes scolaires de l'école communale confortablement.

**Calendrier prévisionnel de réalisation :**

**Pour les projets d'investissement**, date prévisionnelle de signature des marchés de travaux : **fin avril 2024**

**Démarrage des travaux : juin 2024**

**Durée des travaux : 9 mois**

**Fin des travaux : février 2025**

**Mise en service – mise en location : mars 2025**

**Coût global du projet :**       Investissement       Fonctionnement

**Montant total (préciser HT ou TTC) 122 900,95€ : (143 082,60 € HT avec extension de la bibliothèque)**

**Montant de subvention sollicité « Contrat de territoire » : 24 580,19 €**

**Plan de financement prévisionnel :**

| Coût du projet (en €)         |                     | Recettes (en €)   |                                   |        |
|-------------------------------|---------------------|---|-----------------------------------|--------|
| Honoraires Architecte         | 12 200,00 €         | État (Fonds vert)<br>(sollicité)                            | 77 836,93 €                       | 54,4 % |
| Études énergétiques           | 2 480,00 €          | Département : Contrat de territoire (sollicité) 2 logements | 24 580,19 €                       | 20 %   |
| Medialex (publication marché) | 1 734,22 €          | EPCI (fonds de concours) : PLH (validé)                     | 8 000 €<br>(4 000 € par logement) | 5,6 %  |
| Travaux                       | 126 668,38 €        |   |                                   |        |
|                               |                     |   |                                   |        |
|                               |                     | <b>Autofinancement :</b>                                    | 32 6665,48 €                      | 48 %   |
| <b>TOTAL :</b>                | <b>143 082,60 €</b> | <b>TOTAL :</b>  | <b>143 082,60 €</b>               |        |

|                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| <b>Enjeu</b>                     | <b>Enjeu n° 1</b><br><b>Accompagner le parcours de chacun en favorisant sa qualité de vie et sa capacité à agir</b>   |   |
| <b>Intitulé de l'opération</b>   | Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (Rénovation bâti communal)  |   |
| <b>Maîtrise d'ouvrage</b>        | <b>Commune de SAINT-MÉEN-LE-GRAND</b>   |   |
| <b>Pilotage</b>                  | <u>Elu(e.s) Référent(e.s)</u><br>M. GUITTON Pierre, Maire<br>Mme FLEURY Laurence, Adjointe au Maire   | <u>Technicien(ne.s) Référent(e.s)</u><br>M. HAMON Jean-Philippe, Direction des Services |
| <b>Localisation de l'Action</b>  | Centre-Ville de Saint-Méen-le-Grand – rue du Stade  |   |
| <b>Descriptif de l'opération</b> | <p>La ville de Saint-Méen-Le-Grand depuis plusieurs années est attentive à proposer des solutions aux familles pour la garde et l'éducation des jeunes enfants sur son territoire notamment au regard de la composition socio-professionnelle de sa population.</p> <p>La commune de Saint-Méen-le-Grand dispose d'une crèche communautaire.</p> <p>La municipalité s'est engagée avec l'équipe pédagogique de l'école publique « Suzanne et Raymond Grison » à mettre en place depuis 5 ans ; le dispositif de scolarisation des enfants « - de 3 ans ».</p> <p>Enfin depuis 2021, l'Accueil de Loisirs a été repris par la commune. En matière de jeunesse la « Maison des Jeunes » a été transférée à la Communauté de Communes qui assure cette compétence.</p> <p>La ville de Saint-Méen-Le-Grand a établi le constat suivant en matière de garde d'enfant sur son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les années proches le nombre d'assistantes maternelles va poursuivre sa diminution en raison de départs en retraite non compensés ;</li> <li>- Une offre de places d'accueil en nombre non satisfaisant ;</li> <li>- Un besoin de répondre aux nouvelles attentes pour l'exercice de cette profession et de rompre l'isolement pour les professionnelles ;</li> <li>- Un intérêt pour les parents de jeunes enfants pour ce mode de garde différent à une structure d'accueil collectif ;</li> <li>- Sollicitation de porteurs de projet pour création une structure de ce type sur le territoire mévennais.</li> </ul> <p>Fort de ce constat, la municipalité a décidé de réaliser une M.A.M. dans un bâtiment communal existant.</p> <p>La municipalité a souhaité être exigeante en matière de critères pour la création de cette nouvelle structure « Petite Enfance » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une M.A.M. avec une équipe de 3 assistantes maternelles à minima,</li> <li>- Une amplitude d'horaire de fonctionnement qui offre des possibilités de garde tôt le matin (avant 7h00) et tard le soir (au-delà de 18h00),</li> <li>- Création de places d'accueil individuel par rapport à l'existant,</li> <li>- Engagement à avoir une attention aux enfants à besoins spécifiques,</li> <li>- L'organisation interne de l'équipe de la M.A.M. devra permettre la délégation,</li> <li>- Signature de la charte de Qualité « M.A.M. » avec la CAF et le Département,</li> <li>- ...</li> </ul> |   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Il est précisé que les assistantes maternelles seront responsables des démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental pour l'obtention des agréments demandés pour l'exercice de cette profession.</p> <p>La ville s'est saisie de l'opportunité du départ d'un locataire d'une maison pour mettre en location ce bien à une équipe de trois nouvelles assistantes maternelles à la recherche d'un local pour créer une M.A.M. proposant 12 nouvelles places d'accueil.</p> <p>Néanmoins au préalable à cette mise en location, il est nécessaire de réaliser de travaux d'aménagement et de mise en conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réagencement du RDC (accueil, espace principal, cuisine, salle d'eau...),</li> <li>- Travaux de peinture, de sol,</li> <li>- Mise en conformité du système électrique,</li> <li>- Evolution du mode de chauffage,</li> <li>- Travaux d'isolation,</li> <li>- Création d'une salle de motricité dans le garage,</li> <li>- ...</li> </ul>  |
| <p><b>Partenariat</b></p>                          | <p>Ce programme sera réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En concertation avec l'équipe des Assistantes Maternelles retenue,</li> <li>- Avec la prise en compte des préconisations d'aménagement de la CAF et de la PMI.</li> </ul>  |
| <p><b>Planning prévisionnel de réalisation</b></p> | <p>Maîtrise d'œuvre : en régie<br/> Marché de travaux : devis en cours d'établissement<br/> Attribution des marchés travaux : Octobre 2024<br/> Date de démarrage des travaux : Novembre 2024<br/> Date de réception des travaux : Mars 2025<br/> Mise à disposition de l'équipement : Avril 2025</p> <p><b><u>Important :</u></b><br/> ce calendrier proposé est le plus favorable. Le projet est coconstruit avec les services de la P.M.I.</p>  |
| <p><b>Coût de l'opération H.T.</b></p>             | <p><u>Dépenses - Investissement :</u><br/> 162 000€ HT dont<br/> 150 000€ pour les travaux bâtiment ;<br/> 12 000€ pour les missions (Contrôle Technique, CSPS...).</p> <p><u>Recettes – Financement Investissement :</u><br/> CDST – CCSMM : 40 500€<br/> CAF : 42 000€ (Dossier en cours de constitution)<br/> Région « BVPEB – 2023 » : 32 400€</p> <p>La commune souhaite solliciter la bonification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Respect des critères obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sobriété foncière :</u></li> </ul> </li> </ul> <p>La volonté de la commune de Saint-Méen-le-Grand était de ne pas consommer de foncier. Aussi le parti pris a été de réhabiliter une maison non louée afin de la transformer en M.A.M. (réutilisation et transformation d'un bâti existant).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Moindre impact environnemental :</u></li> </ul> <p>La commune a souhaité en matière de sobriété foncière et afin de pas hypothéquer l'avenir que la parcelle existante, où est implanté le bâti existant ; ne soit pas attribuée en totalité à la M.A.M. afin de pouvoir construire éventuellement un nouvel équipement municipal restant à définir et ainsi participer à la densification de l'emprise urbaine de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Respect d'une cible à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment exemplaire :</li> </ul> </li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><u>. Requalification d'une friche</u><br/>         Cette nouvelle M.A.M. participe à la requalification d'un bâti existant en le réutilisant et en faisant évoluer sa destination.</p> <p><u>. Intégration de matériaux biosourcés</u><br/>         Dans certaines prestations – travaux mais sans atteindre la cible de 18kg/m<sup>2</sup>. Néanmoins la collectivité sera attentive à l'utilisation de matériaux ayant le moindre impact environnemental (cf. : peinture, sol, ...).</p> <p><u>. Energies renouvelables :</u><br/>         non</p> <p><u>. Prise en compte des langues de Bretagne :</u><br/>         Les signalétiques intérieure et extérieure de l'équipement seront bilingues à savoir en français et en gallo (nom des locaux, ...).</p> <p><i>A noter : pour la traduction, il sera fait appel au service de l'institut CHUBRI de Rennes.</i></p> <p>Maîtrise d'ouvrage : solde de l'opération assuré par un autofinancement</p> <p><u>Fonctionnement / Dépenses - Recettes</u><br/>         L'hypothèse retenue est que la redevance locative facturée aux professionnels soit cohérente avec les prix du marché et couvre les frais de fonctionnement.</p> <p>Loyer locaux professionnels : 600€/mois hors charges locatives</p> |
| <p><b>Informations complémentaires</b></p> | <p><b><u>Intérêts du projet : Vocation supra communale :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement structurant pour le territoire communautaire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Equipement proposant un nouveau service à la population</b> non existant sur le territoire mévennais. Les enfants accueillis pourront être domiciliés dans les communes environnantes.</li> <li>○ <b>Equipement participant au maintien et renforcement de l'attractivité du territoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour favoriser l'emploi en facilitant les modes de garde des parents travaillant dans le bassin d'emploi mévennais</li> </ul> </li> <li>○ <b>Equipement participant à un développement équilibré du Pays de Brocéliande :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme complémentaire à ceux existants sur le territoire communautaire.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>   |

INTITULE DE L'ACTION

**ACQUISITION - RENOVATION D'UN LOGEMENT LOCATIF**

Enjeu 2 : Accueillir dans le cadre de vie préservé et qui s'adapte aux nouveaux modes de vie

LOCALISATION DE L'ACTION

**19 Rue de la libération  
35290 GAËL**

DESCRIPTION DE L'ACTION

***Rénovation du patrimoine communal en aménagement d'un logement pour mise en location. Le but est de proposer du locatif à prix raisonnable, afin de permettre la venue de familles, avec des enfants sur notre commune pour maintenir les effectifs de nos écoles, la vie de nos commerçants, tout en préservant le patrimoine communal.***

PARTENARIATS

***Une demande de portage des projets a été faite auprès de deux bailleurs sociaux. Articulation avec le volet 3***

**CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION**

06-2023 : étude de définition / faisabilité  
08-2023 : études pré-opérationnelles  
09-2024 : RAO  
12-2024 : démarrage travaux / phasage tranches  
06-2024 : fin travaux  
07-2024 : mise en service

**PLAN DE FINANCEMENT (Investissement et fonctionnement)**

Dépenses

**Enveloppe financière : 150 000.00 €**

Etudes : 20 000.00 € HT

Travaux : 130 000.00 € H.T

Recettes prévisionnelles attendues

Département (Aide CDT / Aide sectorielle) : 30 000.00 €

Région

Etat

Autres : Communauté de communes : 8 000.00 €

Maitre d'ouvrage : 112 000.00 € H.T

Recettes de fonctionnement prévisionnelles attendues : loyer : 600 € / mois

**Enjeu 2** – Accueillir dans un cadre de vie préservé et qui s'adapte aux nouveaux modes de vie

**INTITULE DE L'ACTION : Rénovation thermique d'un logement communal – 10 rue Pierre Legault à Boisgervilly**

**Porteur de projet (commune, EPCI, autres) :**

Nom du porteur de projet : Commune de Boisgervilly

Contact (réfèrent du dossier) : Mme MASSARD Mélanie, Secrétaire de Mairie

Téléphone : 02.99.06.42.05

mail : [mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr](mailto:mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr)

**Présentation générale :**

Descriptif du projet :

La maison d'habitation située au 10 rue Pierre Legault datant des années 1970 est à l'origine un bien privé acquis par la commune en 2015. Depuis cette date, le logement est mis en location.

Ce logement de type T5 comprend au rez-de-chaussée une entrée, une cuisine, une arrière-cuisine, un séjour, une salle à manger, des toilettes et une buanderie et à l'étage, un dégagement, quatre chambres, une salle d'eau et des toilettes. La surface habitable est de 142m<sup>2</sup>. Le chauffage est électrique. Les menuiseries ont été changées en 2020 mais il reste très consommateur d'énergie. En effet, son absence d'isolation conduit à une très forte consommation en période froide (coût de 30€ par jour de chauffage accentué par l'augmentation du coût de l'électricité). La commune a ainsi initialisé un projet de rénovation énergétique de ce logement.

Le projet consiste en une rénovation thermique par une isolation des murs par l'extérieur ainsi qu'une isolation totale de la toiture en utilisant des matériaux bio sourcés pour un gain de 40% d'économies d'énergie. Il est également prévu d'installer des volets roulants solaires. Grâce à leur déphasage thermique et à leurs propriétés respirantes, les matériaux bio sourcés présentent des performances reconnues tant sur le plan de l'isolation thermique que celui du confort hygrométrique et permettent ainsi d'assurer le confort hiver comme été par une régulation de la température et de l'humidité à l'intérieur d'un bâtiment. Une rénovation énergétique qui permet de sauvegarder et valoriser le patrimoine communal.

La demande de conventionnement social a été acceptée en date du 21/02/2024 (immatriculation référence 35 D 3 1 24 02 990 5011).

Intérêt/opportunité du projet (en quoi le projet répond aux objectifs de l'axe ciblé ? Quel est son point fort pour le territoire ?) :

**Accélérer les transitions :**

La loi de transition énergétique fixe une obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics et privés des collectivités. Ainsi, impulser des actions de rénovation énergétique sur son patrimoine, c'est réduire son empreinte environnementale (d'autant plus par l'utilisation de matériaux bio sourcés avec leur faible empreinte carbone), répondre aux aspirations citoyennes et s'engager dans une démarche exemplaire. Se lancer dans la rénovation énergétique des bâtiments, c'est améliorer leur confort et mieux protéger le public face aux conséquences à venir du changement climatique. Face à ce changement, il s'agit de rénover et adapter les bâtiments pour assurer une meilleure qualité de vie et préserver la santé des habitants, tant en termes de température que de qualité de l'air.

Localisation - adresse du projet et numéro de la parcelle : Boisgervilly – 10 rue Pierre Legault – parcelle B 1706

**Calendrier - Maturité du projet :**

**Pour les projets d'investissement**, date prévisionnelle de signature des marchés de travaux, si connue :  
mai 2024

Démarrage des travaux : septembre 2024

Durée des travaux : 2 mois

Fin des travaux : novembre 2024

Coût global du projet :       Investissement       Fonctionnement

Montant total (préciser HT ou TTC) : 48 849,90 € HT

Montant de subvention sollicité « Contrat de territoire » : 9 769,98 €

**Plan de financement prévisionnel :**

| Coût du projet (en €) |                    | Recettes (en €)   |                    |      |
|-----------------------|--------------------|---|--------------------|------|
| Étude énergétique     | 1 800,00 €         | État (Fonds vert)<br><i>(sollicité)</i>                   | 19 539,96 €        | 40 % |
| Travaux               | 47 049,90 €        | Région – BVEB <i>(sollicité)</i>                          | 9 769,98 €         | 20 % |
|                       |                    |   |                    |      |
|                       |                    | Département : Contrat de<br>territoire <i>(sollicité)</i> | 9 769,98 €         | 20 % |
|                       |                    | <b>Autofinancement :</b>                                  | 9 769,98 €         | 20 % |
| <b>TOTAL :</b>        | <b>48 849,90 €</b> | <b>TOTAL :</b>  | <b>48 849,90 €</b> |      |